

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

24 SEPTEMBRE 2015

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Service de Soins
Infirmiers à Domicile -
Budget 2015 Décision
Modificative n°2**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 28 septembre 2015
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 25 septembre 2015
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 septembre 2015

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille quinze, le 24 septembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 17 septembre deux mille
quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY,
Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Monsieur PIVERT, Monsieur AUDURIER*,
Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD,
Madame CERIGHELLI**, Monsieur LEBRAY, Madame
PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX,
Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur
PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur
MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame
PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET,
Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI,
Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Monsieur
VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur
LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE,
Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame
SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Monsieur AUDURIER (sauf pour le dossier 15 F 00, les
procès-verbaux des séances du 25 juin 2015 et 9 juillet 2015 et
le compte-rendu des actes administratifs)

**Madame CERIGHELLI (sauf pour le dossier 15 F 00, les
procès-verbaux des séances du 25 juin 2015 et 9 juillet 2015, le
compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 15 F 01,
15 F 02 et 15 F 03)

Avaient donné procuration :

Madame RICHARD à Monsieur LAMY
Monsieur COMBALAT à Monsieur SOLIGNAC
Madame LANGE à Madame BOUTIN
Madame VANTHOURNOUT à Madame NASRI
Madame ANDRÉ à Madame de CIDRAC

Secrétaire de séance :

Madame AGUINET

OBJET : SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE – BUDGET 2015 DECISION
MODIFICATIVE N° 2

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Lors de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2014, un projet de budget a été voté pour le service de soins infirmiers à domicile et soumis à l'accord de l'Agence Régionale de Santé.

En 2015, l'ARS a alloué une dotation globale de financement au SSIAD de Saint-Germain-en-Laye d'un montant de 374 248 €.

Cette dotation se répartit comme suit :

- subvention annuelle de fonctionnement de 370 072 € pour la prise en charge de :
 - 35 personnes âgées avec un forfait moyen journalier de 28,45 €
 - 1 place pour personne handicapée avec un forfait moyen journalier de 29,67 €
- crédits exceptionnels non renouvelables de 4 176 € pour le financement de trois formations d'aides soignantes.

Les réajustements budgétaires induits par cette notification font l'objet de la présente décision modificative dont la répartition par chapitre et par nature est donnée dans la maquette jointe.

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes dans les deux sections.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	47 852,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	120,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°2 du budget du SSIAD pour l'année 2015.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOpte la décision modificative n° 2 du budget du SSIAD pour 2015 par chapitre.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye